

Les associations sociojudiciaires dans la mise en œuvre des politiques pénales

Table ronde Citoyens et Justice 13/06/2013_Intervention Béatrice Delpech

Une vision d'ensemble de la situation et des grands enjeux qui permet de voir combien les préoccupations des associations sociojudiciaires s'ancrent dans les préoccupations partagées de tout le secteur associatif ; notamment autour des questions de

- l'initiative
- la contribution à l'intérêt général
- le partenariat avec la puissance publique

Etat des lieux : les grandes évolutions

sources : recherche du Centre d'économie de la Sorbonne + CPCA/France Active (pas de données publiques sur le financement des associations !). Consulter « repères sur les associations en France en 2012 » sur le site cpca.asso.fr

1,3millions d'assos actives dont 183 000 employeuses.

51% du budget global d'origine privé dont 36% de participation des usagers (dons et mécénat <5%)

Budget annuel cumulé en croissance (70 milliards) malgré la crise et la contraction des budgets publics (et concrètement grâce à la progression importante des financements privés et notamment des recettes d'activité) jusqu'en 2010.

2011, année de rupture : stagnation des budgets et de l'emploi

2006-2011 : croissance des financements publics sous l'effet de la montée en puissance des CG mais dans la même période le poids de l'Etat a continué de diminuer et pour la première fois la part des communes a baissé. CG aujourd'hui 1^e partenaire : 12% du financement associatif

Evolution des modalités de financement public : diminution des « saupoudrages », recentrage sur les compétences (action sociale pour les CG, éducation formation pour les CR).

Schématiquement, deux grandes familles de financements publics :

- subvention : l'association est à l'initiative et peut développer des projets, innover et expérimenter
- commande : l'association est prestataire pour réaliser ou gérer une action formatée par les pouvoirs publics.

Accélération de la baisse des subventions 17% en 6 ans : les subventions publiques représentent moins du ¼ du budget associatif 2013 ; elles en représentaient plus du 1/3 en 2005 ! Une répartition très concentrée auprès de quelques grandes délégataires de MSP (71% des subventions bénéficient à 27000 associations)

Incidence du développement des marchés publics :

- frein à la capacité d'innovation sociale
- perte de qualité du dialogue (partenaire vs prestataire)
- mise en concurrence entre associations et avec le secteur lucratif
- disparition des petites structures et concentration (monopole ?)
- sélection des bénéficiaires (logiques de gestion, critères quantitatifs de performance)
- modification du statut fiscal des associations (TVA qui entraîne par le jeu de la corrélation TVA/IS/CET) et assèchement des financements issus du mécénat (dépendance accrue au financement public)
- appropriation du patrimoine immatériel des associations
- découragement des bénévoles
- dégradation de la qualité de l'emploi (sous-traitance, CDD)

Les grands enjeux

La Charte des engagements réciproques

La sécurisation de la subvention